

Délibération du Conseil Syndical

Séance du : 25 septembre 2009

Nombre de conseillers en exercice : 27 Nombre de conseillers présents ou représentés : 16

Point n°7-3) Convention avec Télé Doller

Monsieur Thierry Bilay rappelle au Conseil l'organisation d'une manifestation dans le cadre des 10 ans du Pays. Elle aura lieu le samedi 24 octobre 2009 au CAP à Saint Amarin.

A cet effet, il a été décidé de réaliser un film qui illustre les nombreuses actions du Pays depuis sa naissance.

Ce film n'a pas vocation à être exhaustif, mais illustratif des principales actions mises en œuvre. Il ne sera pas non plus spécifique à cet événement et pourra être utilisé à d'autres fins, ultérieurement.

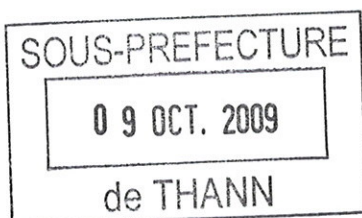
En outre, il a été souhaité qu'il puisse également être facilement mis en ligne sur le net. Aussi, il sera composé de quatre parties : développement durable/ défi énergétique – Développement économique – Développement touristique – Aménagement du territoire et services (au sens large). Il pourra être utilisé globalement ou par thématique.

Cette réalisation est confiée à Télé Doller pour un montant de 15 000€.

Il est proposé de signer une convention avec l'association Télé Doller précisant ces différentes modalités tant techniques que financières.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ▶ **Valide la convention** avec l'association Télé Doller pour un montant de 15 000€,
- ▶ **Autorise le Président** à signer la dite convention,
- ▶ **Autorise le Président**, ou un Vice-Président, à signer tout document y afférant.



Pour extrait conforme,
à Vieux-Thann, le 5 octobre 2009

